



Espaces naturels sensibles - zone de préemption du CD 29

0 100 200 300 400
Mètres

Les bâtiments récemment implantés ont été reportés sur le fond de plan de façon purement schématique (ils sont signalés par [])

**PLAN LOCAL D'URBANISME
RÉVISION**

Fouesnant
les Glénan
Finistère

Echelle : 1/10 000ème

Annexes
Zones de préemption des espaces naturels sensibles
Source : Conseil Départemental - 2016
Arrêté le : 27/10/2016
Approuvé le :
Rendu exécutoire le :

GÉOLIT
Géomatique et Développement Local
Finistère - 29 200 - 02 98 22 22 10
www.géolitt.fr